

# GENRE ET AUTONOMIE DÉCISIONNELLE DE LA FEMME AU TCHAD

# **Georges TAGANG**

Université de Yaoundé 2, Cameroun tagangeorges21@gmail.com

&

# Jean-Robert Mburano RWENGE

Université de Yaoundé 2, Cameroun rwenge\_mburano@yahoo.fr

Résumé: Cette étude est basée sur l'analyse approfondie des données sur genre et autonomie décisionnelle des femmes collectées pendant l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée au Tchad en 2014/2015 et sur les données d'une enquête qualitative sur le même sujet réalisée dans le même pays en 2020. Les principaux résultats de l'étude sont les suivants : 1) dans les groupes socioculturels où les inégalités de genre sont moins importantes, l'activité économique de la femme, l'ethnie et le niveau d'instruction du couple expliquent 65 % de la variation de l'autonomie décisionnelle de la femme; 2) dans ceux où elles sont importantes, à la place du niveau d'instruction du couple, on retrouve l'activité économique du conjoint; 3) dans les premiers groupes, les femmes ayant une autonomie décisionnelle élevée sont comme leurs conjoints de niveau secondaire ou supérieur d'instruction, exercent des activités non agricoles et appartiennent au groupe ethnique Sara; 4) dans les derniers groupes, ces femmes exercent les mêmes activités, ont des conjoints cadres/employés ou commerçants et appartiennent aux ethnies Dadajo, Tama, Ouaddaï et Zaghawa; 5) il existe des normes sociales et de genre défavorables à l'autonomie décisionnelle de la femme dans le milieu étudié. Ces résultats suggèrent qu'en plus des politiques publiques d'amélioration du niveau de scolarisation des filles au-delà du primaire et de leur participation aux activités génératrices des revenus, les actions de sensibilisation des hommes et femmes aux enjeux de l'égalité des genres contribueraient à la modification des rapports de genre au sein des ménages dans ce milieu.

Mots clés: Genre, Prise de décision, Facteurs Explicatifs, Tchad, Afrique subsaharienne

#### GENDER AND WOMAN'S DECISION-MAKING AUTONOMY IN CHAD

Abstract: This study is based on the in-depth analysis of data on gender and woman's decision-making autonomy collected during the Chad 2014/2015 Demographic and Health Survey (DHS) and on data from a qualitative survey on the same subject conducted in the same country in 2020. The main results of this study are as follows: 1) in sociocultural groups where gender inequalities are less important, women's economic activity, ethnicity and educational level explain 65 per cent of the variation in women's decision-making autonomy; 2) in those where they are important, instead of the couple's education level, we found the spouse's economic activity among the determinants of the studied behavior; 3) in the first groups, women with high decision-making autonomy have like their spouses secondary or higher education level, are carried out non-agricultural activities and belong to the Sara ethnic group; 4) in the latter, these women are carried out the same activities, have spouses who are managers/employees or traders, and are belonged to the Dadajo, Tama, Ouaddaï and Zaghawa ethnic groups.; 5) there are social and gender norms that are unfavorable to women's decision-making autonomy in the studied milieu. These results suggest that, in addition to public policies aiming at improving girls' education level beyond primary school and their participation in income-generating activities, actions to raise awareness among men and women about gender equality issues would contribute to changing gender relations within households in this milieu.

Keywords: Gender, Decision making, Explanatory factors, Chad, Africa

#### Introduction

Plusieurs approches ont été développées pour permettre la participation des femmes au développement. Certaines sont focalisées sur les femmes seules, d'autres sur leurs rapports avec les hommes. On retrouve, dans le premier ensemble, l'approche dite de « bien-être social » ou de « condition économique de la femme » et celle « intégration des femmes au développement » et, dans le deuxième, l'approche « genre et développement ».

Avant le début des années 1970, dans la première approche, les rôles domestique et reproductif de la femme étaient un des points clés de développement social. On devrait alors aider les femmes à mieux jouer leur rôle en améliorant leur situation économique, leur santé et celle de leurs enfants. En croire notamment Wakam (1994), l'inégalité dans la répartition de travail au profit des hommes, un des aspects caractéristiques du mode de production familial traditionnel de type patriarcal, était même considéré comme étant un des facteurs de forte fécondité observée dans les pays en développement, africains en particulier. C'est à partir des travaux de Boserup (1970) et de l'année internationale de la femme proclamée par les Nations Unies en 1975 qu'on est passé de cette vision cantonnant les femmes au rang des bénéficiaires à celle d'intégrer les femmes au processus de développement en favorisant leur implication dans les activités économiques.

Etant donné que les approches susmentionnées ont eu peu d'impact sur la situation de la femme dans les pays en développement, depuis la fin des années 1980, l'approche « genre et développement » a vu le jour. Un exemple éloquent concerne les programmes de baisse de la fécondité en Afrique. La seule assignation des comportements de fécondité aux femmes, utilisée dans la plupart des programmes mis en place dans ces pays par les organismes internationaux, s'est avérée limitée compte tenu de la non prise en compte des hommes dans un contexte où ils décident seuls de la procréation et de l'utilisation des ressources et contrôlent les activités de leurs femmes et enfants. On ne devrait donc plus s'intéresser seulement aux conditions ou aux statuts des femmes, mais on devrait considérer qu'elles prennent sens relativement à ceux des hommes et, ce, dans un système de valeurs. La conception de programmes de population se devrait donc de prendre suffisamment en compte la dynamique des rapports socialement construits entre hommes et femmes, entre autres, les rapports de pouvoir (Locoh et al., 1996; Cosio-Zavala, 2005). Le but de l'approche « genre et développement » est donc de réduire les disparités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes et de promouvoir un développement équitable. Ce qui permettrait de renforcer le pouvoir de décision (empowerment) des femmes et à transformer les rapports sociaux inégalitaires (Locoh, 2007).

L'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la croissance économique est reconnue à l'échelle internationale (Banque mondiale, 2012), ce qui en fait un des objectifs du millénaire auxquels a adhéré le Tchad. Ce pays s'est alors engagé en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en souscrivant des engagements au niveau international et régional, entre autres, la Convention sur l'Elimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Constitution tchadienne dispose des principes de non-discrimination (article 13 ; 14). Elle consacre les principes d'égalité et de liberté des citoyens.



Cependant, dans ce pays, les données existantes révèlent que les efforts déployés jusqu'alors n'ont pas eu d'effets significatifs sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans les différentes sphères socioéconomiques et politiques. Les relations entre l'homme et sa femme, notamment la participation de celle-ci à la prise des décisions au sein du couple, sont d'importants indicateurs des rapports de genre dans la société. La capacité à prendre part aux décisions est un élément essentiel pour l'autonomisation des femmes. Il est donc important de mieux cerner les facteurs qui déterminent l'autonomie de la femme dans la prise des décisions, particulièrement au sein du couple ou du ménage. En croire les données de l'Enquête Démographique et de Santé réalisée au Tchad en 2014/2015, dans l'ensemble, 38,4% des femmes ont une autonomie décisionnelle nulle, 45,7% une faible autonomie et 15,9% une autonomie élevée. Quels sont les facteurs explicatifs de l'autonomie décisionnelle de la femme au sein du ménage au Tchad ? C'est à cette question que cette étude essaie d'apporter des éléments de réponse. La revue de la littérature que nous avons effectuée a révélé que peu de travaux ont examiné de façon spécifique ce problème. C'est une autre raison qui nous a motivé à nous y intéresser.

#### 1. Cadre de l'étude

Le Tchad est situé en Afrique Centrale mais, en raison des similitudes des conditions climatiques, il est également rattaché aux pays sahéliens (INSEED, MSP et ICF International, 2014-2015). C'est le quatrième pays le plus vaste d'Afrique, après l'Algérie, la RDC et la Libye, dont la population serait de 16 millions d'habitants. Jeune (51 % de moins de 15 ans) et de prédominance féminine (52 %), elle est moins dense au Nord qu'au Sud et est essentiellement rurale (seulement 23 % d'individus vivent en milieu urbain).

La population tchadienne est religieusement et culturellement diversifiée. On y retrouve 58,4 % des musulmans, 18,5 % des catholiques, 16,1 % des protestants, 4 % des animistes et 2,4 % d'individus sans religion (Tagang, 2022). Par ailleurs, elle compte plusieurs ethnies regroupées en une vingtaine d'ensembles selon l'organisation sociale et linguistique. Dans la zone saharienne vivent les Gourane, les Toubous et les Zagawa, peuples de pasteurs. En revanche, celle sahélienne constitue l'habitat de nombreuses tribus arabes, originaires de la péninsule arabique. D'autres ethnies sédentaires, plus ou moins islamisées, vivent aussi dans cette zone. Elles s'étendent d'Ouest à l'Est : les Boudouma (dont une partie habite les îles du lac-Tchad), les Bilala (riverains du lac Fitri), les Kouka et les Médogo. Dans le centre vivent les Hadjaray (montagnards en arabe), terme par lequel on désigne un ensemble hétérogène d'ethnies telles que les Kenga, les Dangaléat, les Djongor, etc. D'autres ethnies vivent à l'Est: les Maba, les Massalit, les Dadjo, etc. Dans la zone soudanienne, partie la plus peuplée et arrosée du pays, vit un ensemble de population d'agriculteurs (les Ngambaye, les Ngama, les Nar, les Goulaye, les Mboum, les Laka etc.), désigné par le terme Sara. Enfin, Massa, Moussey, Toupouri, Moundang, Peulh etc, sont des ethnies qui pratiquent l'agriculture, l'élevage et parfois la pêche, dans le Mayo-kebbi géographique.

Traditionnellement, dans toutes ces ethnies, l'homme incarne l'autorité au sein du ménage. L'homme fixe les règles et le code de conduite. Il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux. Il prend les décisions capitales et fournit les moyens de

subsistance aux membres du ménage. Dans le mariage, l'homme détient le privilège du rôle actif et exerce un contrôle sur la fécondité du couple. Dans les processus éducationnels familiaux et communautaires, les hommes et les garçons jouissent d'un traitement spécial avec une plus grande permissivité et responsabilisation contrairement aux femmes qui sont limitées et contrôlées dans leurs mouvements et initiatives. Le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme y sont traduits à travers la division sexiste du travail et l'assignement aux hommes des travaux de production formels et valorisés tandis qu'aux femmes, les activités de maintien et de soins qui relèvent du registre des activités de reproduction non valorisées.

Au Tchad, comme dans d'autres pays africains, la fécondité est socialement valorisée. Pour cela, le mariage est une institution importante. Pour maximiser la fécondité des femmes, le mariage se fait précocement, il est quasi universel et, dans les unions, la polygamie est intensément pratiquée. Le Tchad permet notamment un choix de régime matrimonial mais, dans ce pays, où la loi nationale jusqu'alors pratiquée est le code civil français adopté au début de l'indépendance, aucune précision n'y est faite en ce qui concerne le nombre d'épouses du conjoint.

Au Tchad, l'école, en principe, est obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans, mais, en 2014/2015, selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, l'Indice de Parité selon le Genre (IPG) était de 0,88 au primaire. Il était à la même période de 0,53 au secondaire et au supérieur, en 2008, on comptait 2400 filles sur 18400 étudiants inscrits (Tagang, 2022). Dans la population générale, en 2014/2015, 59,5% des femmes et 43,8% des hommes étaient sans niveau d'instruction, 31,7% et 37,8% de niveau primaire d'instruction et 8,1% et 15,9% de niveau secondaire ou supérieur d'instruction (Waissala, 2015). Au plan économique, le Tchad fait partie des pays les plus pauvres du monde où 2,2 % des femmes en âge de travailler sont occupées et rémunérées, contre 11 % d'hommes (INSEED/RGPH, 2012). Au plan politique, on ne retrouve que 15% des femmes parmi les membres du parlement et 9 femmes ministres et secrétaires d'état sur 40 (DAI, 2021). Ainsi, selon les données sur le développement humain publiées par le PNUD en 2014, le Tchad fait partie des pays africains où l'Indice d'Inégalités de Genre est très élevé.

Comme nous avons déjà souligné ci-haut, ces inégalités sont le reflet des constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes. Que ce soit en termes de division des rôles, de pratiques matrimoniales ou de gestion et d'accès aux ressources, les normes sociales affectent généralement à la femme un statut de subordonnée à l'homme, surtout en milieu rural, mais au Tchad des différences existent entre groupes ethniques : les Sara et apparentés, Massa et apparentés et Maba apparentés inégalitaires et sont moins les Arabes. Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi, Kanembou/Bornou/Bondouma, Gorane, Boulala/Medego/Kouka, Bidio et apparentées ou Dadajo et apparentées (Tagang, 2022).

Enfin, bien que le Tchad se soit engagé au niveau international à éliminer les inégalités de genre et, partant, mis en place une Politique Nationale de Genre, sa constitution reste favorable à ces inégalités. Elle consacre notamment l'application des coutumes en ces termes : « Jusqu'à leur codification, les règles coutumières et traditionnelles ne s'appliquent que dans les communautés où elles sont reconnues » (Constitution



Tchadienne, 1996, article 156). Cette discordance permet des pratiques coutumières qui vont à l'encontre des engagements internationaux ; l'influence de la religion prédominante, à savoir celle musulmane, y est pour beaucoup.

#### 2. Brève revue des études antérieures

Cette section présente de manière brève les résultats de la revue de la littérature que nous avons effectuée. On y retrouve notamment les différentes définitions de l'autonomie de la femme, en mettant en évidence la définition retenue ici, et les facteurs explicatifs de ce phénomène.

# 2.1. Définition de l'autonomie décisionnelle de la femme

L'on a évoqué pour la première fois la notion d'autonomie pour les femmes dans les pays en développement à Bangkok en 1979; mais c'est après la parution de l'ouvrage de Sen et Grown (1987) que les travaux féministes sur l'autonomie des femmes, le genre et le développement se sont multipliés, particulièrement en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. On y retrouve plusieurs définitions du concept d'autonomie des femmes. Selon une d'elles, celle-ci est son aptitude à prendre contrôle des ressources et des décisions qui les touchent et à agir indépendamment du contrôle des hommes ou de la société (Jejeebhoy, 1995). On s'aperçoit que l'autonomie de la femme va plus loin que son accès aux ressources pour recouvrir plus largement le contrôle de celles-ci et la liberté de l'usage que la femme veut en faire (Mason, 2003). De plus, elle embrasse plusieurs domaines de la vie, de nature reproductive, économique, sociale, culturelle, familiale et interpersonnelle.

Compte tenu du fait que c'est un concept multidimensionnel, l'autonomie de la femme s'avère difficile à mesurer. Dans cette étude, elle est appréhendée par un indice rendant compte du degré de participation de la femme au processus décisionnel relatif aux divers aspects du ménage.

Certains chercheurs incluent dans cet indice les décisions majeures (telles que les achats importants du ménage) (Haile et Enqueselassie, 2006), tandis que d'autres en excluent les choix journaliers du ménage et ceux relevant traditionnellement du domaine de la femme (Hindin et Adair, 2002). D'autres mesures de l'autonomie féminine incluent la liberté de mouvement (par exemple, les visites aux parents et à la famille) (Al Riyami et al., 2004), et le processus de sélection du conjoint (Gage, 1995).

## 2.2. Facteurs explicatifs de l'autonomie décisionnelle de la femme

La recherche des facteurs de l'autonomie des femmes a déjà fait l'objet de plusieurs études, davantage centrées sur les caractéristiques individuelles. On retrouve notamment le statut de la femme dans Heaton et al. (2005), l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage dans Acharya et al. (2010), l'âge dans Sathar et Kazi (2000) et tous ces facteurs dans Olubusola et al. (2020). Heaton et al. (2005) ont constaté en Bolivie, au Pérou et au Nicaragua que le statut de la femme n'a pas toujours un effet de renforcement sur l'autonomie des femmes. Ils ont mis en exergue une relation positive entre l'exercice d'un emploi et le degré d'autonomie dans les deux derniers pays alors que dans l'autre pays la relation entre les deux variables s'est avérée non significative. Olubusola et al. (2020) ont aussi mis en exergue la première relation au Nigeria. Cependant, Anderson et Eswaran (2009) ont insisté sur DJIBOUL | N°005, Vol.2

le fait que le type d'emploi influence plus l'autonomie des femmes que leur activité économique. Acharya et al. (2010) ont montré quant à eux que l'éducation et la contribution des femmes au revenu du ménage, grâce à leur participation aux activités génératrices des revenus, sont des facteurs favorables à leur participation à la prise des décisions concernant leur ménage. Si l'on en croit notamment Sathar et Kazi (2000), c'est en Afrique que l'âge est positivement associé à l'autonomie des femmes : les femmes âgées y ont généralement plus de chance d'être consultées pour des décisions dans le ménage et dans la communauté que les jeunes femmes. À en croire notamment Olubusola et al. (2020), une augmentation de l'âge de la femme d'une unité réduirait de 0,6% la probabilité qu'elle ait une faible autonomie, alors qu'elle augmenterait de 0,6% la probabilité qu'elle ait un niveau intermédiaire d'autonomie et de 0,03% la probabilité qu'elle ait un niveau élevé d'autonomie.

D'autres facteurs identifiés dans la littérature sont le milieu de résidence, l'ethnie et le type d'union. Si l'on en croit notamment Acharya et al. (2010), les femmes citadines sont plus enclines à participer à la prise de décision au sein de leurs ménages que celles rurales. Au Nigéria, Kritz et al. (1999) ont observé que les femmes Ibo et Yoruba sont plus enclines à adopter le même comportement que celles Haoussa et Kanuri et que l'ethnie a un pouvoir explicatif plus important que d'autres caractéristiques individuelles que le niveau d'instruction et l'âge. De même, ils ont mis en exergue une association négative entre la polygamie et la participation de la femme à la prise de décision au sein du ménage.

Le résultat de Kritz et al. (1999) en rapport avec l'ethnie témoigne de la pertinence de contextualiser l'analyse des facteurs de l'autonomie de la femme. Aucune des études susmentionnées n'a utilisé cette approche qui, pourtant, permet de savoir comment l'autonomie de la femme et ses différentiels varient en fonction du contexte socioculturel : lorsque les normes et valeurs socioculturelles relatives au genre varient d'un groupe à l'autre, il est important de prendre ceci en compte lorsqu'on évalue le degré d'autonomie de la femme et on recherche ses différentiels.

## 3. Données et méthodes d'analyse

#### 3.1. Données

Les données quantitatives et celles qualitatives ont été utilisées dans cette étude.

## 3.1.1. Données quantitatives

Elles proviennent de l'Enquête Démographique et de Santé combinée à une enquête par grappes à indicateurs multiples (EDS/MICS) réalisée en 2014/2015 par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) avec l'appui technique d'ICF International. L'enquête a été financée par le gouvernement tchadien grâce à ses propres ressources, par l'UNFPA, l'UNICEF, l'USAID, le Fonds Mondial pour la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Coopération Suisse.

Le principal objectif de l'EDS/MICS susmentionnée est de disposer de données récentes fiables et à jour désagrégées par sexe, par caractéristiques socioculturelles, socioéconomiques, démographiques, sanitaires et par région en vue d'aider le



gouvernement tchadien à faire le suivi de ses politiques et programmes dans le domaine de population et santé.

L'enquête est basée sur les ménages et est représentative au niveau national, au niveau du milieu urbain et du milieu rural séparément, au niveau de la ville de N'Djaména, et au niveau des régions du Tchad. À cet effet, le territoire national a été découpé en 21 domaines d'études correspondant aux 22 régions et à la ville de N'Djaména et, dans chaque domaine d'études (sauf N'Djaména), deux strates ont été créées : la strate du milieu urbain et celle du milieu rural. Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate en recourant au sondage stratifié par grappes à deux degrés. Au premier degré, 624 grappes ont été tirées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille, la taille de l'Unité Primaire de Sondage (UPS) étant le nombre de ménages. Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 25 ménages par grappe dans le milieu urbain, et 30 ménages par grappe dans le milieu rural avec un tirage systématique à probabilité égale. Dans chacun des ménages de l'échantillon, les données ont été collectées en utilisant un questionnaire ménage, un questionnaire individuel femme et un questionnaire individuel homme.

Dans ces ménages, 17719 femmes âgées de 15 à 49 ans ont été enquêtées individuellement. De plus, dans un sous-échantillon d'un ménage sur deux, 5248 hommes âgés de 15 à 59 ans ont également été enquêtés. Lors de l'enquête, des questions ont été posées sur la prise de décision au sein du ménage à propos de l'utilisation des revenus issus du travail de la femme, de l'utilisation de la contraception par la femme, des soins de santé de la femme, des achats importants du ménage et des visites des parents ou d'autres membres de sa famille. L'enquête a permis aussi de collecter les données sur les perceptions des inégalités de genre, à partir des questions ci-après de la section du questionnaire femme portant sur les violences domestiques. Parfois un mari est contrarié ou en colère à cause de certaines choses que la femme fait. À votre avis, est-il normal qu'un mari batte sa femme dans les situations suivantes : i) Si elle sort sans le lui dire ? ii) Si elle néglige les enfants ? iii) Si elle discute ses opinions ? iv) Si elle refuse d'avoir les rapports sexuels avec lui ? v) Si elle brule la nourriture ?

La présente étude concerne les femmes qui étaient en union (mariées ou vivant en union libre) au moment de l'enquête, soit un échantillon de 13 263 femmes. Étant donné que la question sur la prise de décision concernant l'utilisation du revenu des femmes n'a été posée qu'à celles qui ont exercé un emploi rémunéré au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, soit un sous-échantillon de 5 248 femmes (39,6 % de l'ensemble), les informations y relatives n'ont pas, en définitive, été utilisées dans cette étude.

## 3.1.2. Données qualitatives

Les données quantitatives ont été complétées par des entretiens qualitatifs et discussions de groupe réalisés par nous en novembre-décembre 2020 au Tchad sur les opinions des hommes et femmes sur les inégalités de genre. Dans le but de mettre en

exergue les différences entre le milieu urbain et le milieu rural et celles à l'intérieur de chaque milieu, les deux opérations ont été menées à N'Djamena et dans les villages KOUNDOUL (situé à quelques kilomètres de la capitale) et BETI (situé dans la région de Logone Orientale). Par ailleurs, l'échantillonnage de l'enquête a été constitué de telle manière qu'on dispose des opinions des individus appartenant aux différentes couches sociales de la population. En effet, 36 femmes et 26 hommes ont participé aux entretiens individuels ; parmi les premières, on retrouve 15 individus âgés de 20-29 ans et 21 de 30-49 ans ; parmi les derniers, 7 de 20-34 ans et 19 de 35 ans et plus. Dans les deux sexes, aussi bien les individus sans niveau d'instruction ou faiblement instruits que ceux de niveau élevé d'instruction ont participé à l'enquête. S'agissant des discussions de groupe, au total 21 ont été réalisées, 7 dans chacun des milieux de résidence susmentionnés.

Les données utilisées sont les seules permettant en ce moment d'analyser le pouvoir de décision des femmes au Tchad mais elles sont limitées par leur nature transversale. En effet, comme elles ne sont pas longitudinales, elles ne permettent pas d'identifier les facteurs de l'autonomisation décisionnelle des femmes, donc ceux qui améliorent leur pouvoir de prise de décision. Dans ce cas, les données qualitatives seraient aussi riches d'informations d'autant plus qu'elles permettraient de saisir les justifications chez les femmes de leur autonomisation au sein des ménages.

# 3.2. Variables d'analyse

## 3.2.1. Variable dépendante

La variable dépendante est le degré d'autonomie décisionnelle de la femme. Elle a été construite à partir des données sur la prise par la femme des décisions concernant ses propres soins de santé, des décisions concernant les achats importants du ménage et des décisions concernant les visites de ses parents ou d'autres membres de sa famille. Chacune de ses variables a trois modalités : 0) Mon mari, 1) Nous deux, 2) Moi seule. Ainsi, à l'EDS/MICS de 2014/2015, l'autonomie de la femme est une variable composite résultant de la somme de 3 variables susmentionnées : ses valeurs vont donc de 0 à 6 (0 correspond à l'absence totale d'autonomie et 6 à l'autonomie maximale). Après recodage, ses valeurs sont devenues : 0) Autonomie nulle, 1) Faible autonomie, 2) Autonomie élevée.

## 3.2.2. *Variables indépendantes*

Plusieurs variables indépendantes ont été prises en compte dans l'analyse sur la base des résultats de la revue de la littérature : niveau d'instruction de la femme, activité économique de la femme, différence d'âge entre conjoints et type d'union (monogame, polygame). Trois modalités du niveau d'instruction ont été considérés : sans niveau, primaire et secondaire ou supérieur. Les femmes ont été regroupées en trois catégories selon leur activité économique : sans emploi, agricultrices et autres. La différence d'âge entre conjoints a été mesurée en la catégorisant comme suit : 0-4 ans, 5-9 ans, 10 ans ou plus, femme plus âgée et femme et homme de même âge. En plus de ces variables, dans le contexte étudié, où, selon la tradition, l'homme incarne l'autorité au sein du ménage, son niveau d'instruction et son activité économique ont été considérés. La première a trois catégories comme chez la femme ; la deuxième en a



quatre : cadre/employé, commerçant, agriculteur et autres. Ces deux variables renseignent notamment sur l'ouverture de l'homme aux valeurs modernes.

On a aussi inclus le niveau de vie du ménage mesuré par le quintile de bienêtre économique du ménage. Il a cinq catégories : très pauvre, pauvre, moyen, riche et très riche. Si l'on en croit notamment Thiombiano (2014), il serait positivement associé à la participation de la femme à la prise des décisions dans les ménages qui engendrent des dépenses, relatives aux soins de santé et achats importants du ménage. Compte tenu du fait que dans le milieu étudié, les messages défavorables aux inégalités de genre sont de plus en plus transmis via les médias, le degré d'exposition de la femme aux médias a été aussi inclus dans l'ensemble des variables indépendantes. C'est une variable composite créée à partir de la fréquence de regarder la télévision, la fréquence d'écoute de la radio et de celle de lecture des journaux ou magazines. Elle a trois catégories : faible, moyen et élevé. Le sexe du chef de ménage (homme, femme) et le lien de parenté avec le chef de ménage (conjoint (e), autres) sont d'autres variables considérées dans l'étude. En effet, dans le contexte africain, où les inégalités de genre sont défavorables aux femmes, ils seraient aussi associés à la variable étudiée : les femmes chefs de ménage seraient notamment plus enclines à la prise de décision dans les ménages que celles qui sont épouses du chef de ménage ou ont d'autres liens de parenté avec ce dernier. Il en est de même de la taille du ménage qui, lorsqu'elle est élevée, peut entraîner l'homme et sa femme à élaborer de commun accord des stratégies de survie. Enfin, dans le cas de la polygamie, Visseho et LeGrand (2015) ont montré qu'en Ouganda elle est positivement associée à une faible autonomie décisionnelle de la femme. Par ailleurs, la rupture d'union par la femme étant une des formes de ses réactions vis-à-vis des inégalités de genre, les femmes qui les ont expérimentées seraient plus enclines que d'autres à participer à la prise des décisions dans leurs ménages.

## 3.2.3. Autres variables

Il s'agit de l'ethnie, de la religion et de la perception des inégalités de genre. Elles ont été utilisées pour contextualiser l'analyse de l'autonomie de la femme ; en d'autres termes, pour effectuer celle-ci selon les groupes socioculturels. Au Tchad, on retrouve une multitude d'ethnies. À l'exception des Moundang, Massa et apparentés, Toupouri, Sara, Soumraye, Karo, Mayo-Kebbi et Tandilé, dans tous les autres groupes ethniques, au moins 60% des individus sont d'obédience musulmane (Tagang, 2022). Toutefois, dans le premier ensemble, les Toupouri se démarquent des autres par le fait que les individus sans religion sont davantage représentés chez eux (Tagang, 2022). Ainsi, l'ethnie et la religion étant très associées dans le milieu étudié, elles ont été combinées et regroupées en deux modalités selon les normes de genre : 1) Groupes socioculturels très inégalitaires ; 2) Groupes socioculturels moins inégalitaires. Rappelons que les normes de genre ont été appréhendées ici à partir d'agrégation des perceptions par les femmes des violences domestiques qu'elles subissent. Une des caractéristiques importantes de ces groupes socioculturels est que les femmes musulmanes sont davantage représentées dans les premiers que dans les derniers (Tagang, 2022).

## 3.3. Méthodes d'analyse

Les données ont été analysées à l'aide des méthodes statistiques descriptives et d'une régression logistique multonomiale. L'analyse descriptive a porté sur la production de tableaux de distribution des femmes selon leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques et la production des tableaux croisés indiquant la proportion de femmes selon le degré de leur autonomie dans la prise de décision au sein de leur ménage et leurs caractéristiques susmentionnées. La régression logistique multinomiale est adaptée lorsque la variable dépendante a plus de deux modalités, comme c'est le cas du degré d'autonomie de la femme dans la prise de décision au sein du ménage qui en a trois : 0) nul, 1) faible et 2) élevé. À la différence du modèle logistique binomiale, son principe fondamental repose sur la comparaison simultanée des mesures d'association entre un facteur de risque et différentes catégories d'une variable dépendante à catégories K > 2, en prenant l'une de ces catégories comme référence. Pour interpréter aisément les résultats de la régression logistique multinomiale, on transforme le modèle en risques relatifs et voit simplement comment une variable modifie le rapport de la probabilité étudiée sur la probabilité de base correspondant à la catégorie de référence dans la variable dépendante. L'interprétation des résultats de la régression se fait de la manière suivante :

- lorsque RRR > 1, dans le cas où « 0 = degré nul d'autonomie décisionnelle » est la modalité de référence de la variable dépendante et que l'autre modalité considérée de cette variable est « 2= élevé», cela signifie que, par rapport au groupe de référence, les femmes du groupe concerné ont un risque plus élevé d'avoir un degré élevé d'autonomie décisionnelle que d'avoir un degré nul d'autonomie.
- lorsque RRR < 1, cela signifie que, par rapport au groupe de référence, les femmes du groupe concerné ont un risque moins élevé d'avoir un degré élevé d'autonomie décisionnelle que d'avoir un degré nul d'autonomie.

Comme dans le cas de la régression logistique binomiale, le test d'adéquation du modèle se fait par l'examen de la probabilité associée au chi-deux. Le modèle est jugé adéquat lorsqu'elle est inférieure au seuil de signification choisi ici ( $\alpha$ =5%).

Dans le cas des analyses de régression logistique multinomiale, nous avons préféré utiliser le logiciel STATA 16 puisqu'on y retrouve la procédure SVYSET qui permet d'ajuster les données en tenant compte de l'échantillonnage et du taux des non-réponses.

S'agissant des données qualitatives, aussi bien celles issues des entretiens individuels que celles des discussions de groupe ont été d'abord transcrites intégralement en français sur WORD mot à mot. Par la suite, les données textuelles obtenues ont été classées selon les catégories des participants. L'analyse de ces données a été faite en recourant à la méthode d'analyse de contenu. Les résultats issus de cet exercice ont été présentés et interprétés en même temps que ceux des analyses quantitatives.

#### 4. Résultats

## 4.1. Caractéristiques démographiques et socioéconomiques des femmes

Le tableau 1 présente les distributions des variables indépendantes au niveau national et selon les groupes socioculturels. Au Tchad, 68,1% de femmes sont sans niveau d'instruction, 21,9% de niveau primaire et 9,9% de niveau secondaire ou supérieur. Cependant, la différence selon les groupes socioculturels est importante :



c'est dans ceux très inégalitaires qu'on retrouve davantage de femmes sans niveau d'instruction (88,9% versus 49,6%). 47,6 % des femmes sont sans emploi, 16,3 % sont agricultrices et 36,2 % exercent d'autres activités. Très peu d'entre elles exercent donc des activités susceptibles de leur permettre d'avoir leurs propres revenus mais ce problème est plus important dans les groupes très inégalitaires que dans ceux moins inégalitaires (respectivement, 83,7 % et 46 % se retrouvent dans les deux premières catégories).

Tableau 1: Répartition des femmes en union selon leurs caractéristiques démographiques et socio-économiques et les groupes socioculturels, EDS/MICS

Tchad 2014/2015

Caractéristiques	Ensemble	Groupes très inégalitaires	Groupes moins inégalitaires
Niveau d'instruction de la femme***		U	- U
Sans niveau	68,1 (8873)	88,9 (5453)	49,6 (3420)
Primaire	21,9 (2858)	7,5 (463)	34,8 (2395)
Secondaire/supérieur	9,9 (1295)	3,6 (221)	15,6 (1074)
Ensemble	100,0 (13026)	100,0 (6137)	100,0 (6889)
Niveau d'instruction du conjoint***	, , ,	,	,
Sans niveau	59,6 (7255)	86,8 (5212)	33,1 (2043)
Primaire	18,8 (2286)	6,1 (367)	31,1 (1919)
Secondaire/supérieur	21,7 (2637)	7,1 (427)	35,8 (2210)
Ensemble	100,0 (12178)	100,0 (6006)	100,0 (6172)
Activité économique de la femme***			
Inactive	47,6 (6162)	65,5 (4007)	31,5 (2155)
Agricole	16,3 (2106)	18,2 (1112)	14,5 (994)
Autres	36,2 (4657)	16,3 (996)	54,0 (3691)
Ensemble	100,0 (12955)	100,0 (6115)	100,0 (6840)
Activité économique du conjoint***			
Cadre/Employé	6,6 (842)	4,8 (290)	8,1 (552)
Commerçant	14,3 (1834)	22,8 (1368)	6,9 (466)
Agricole	63,4 (8106)	55,7 (3343)	70,2 (4763)
Autres	15,7 (2008)	16,7 (1003)	14,8 (1005)
Ensemble	100,0 (12790)	100,0 (6004)	100,0 (6786)
Écart entre l'âge de l'homme et celui de	la femme***		
0-4 ans	18,1 (2301)	10,9 (657)	24,5 (1644)
5-9 ans	42,0 (5351)	42,9 (2592)	41,2 (2759)
10 ans ou plus	37,0 (4718)	44,9 (2710)	30,0 (2008)
Femme plus âgée	1,6 (207)	0,6 (38)	2,5 (169)
Même âge	1,3 (162)	0,7 (40)	1,8 (122)
Ensemble	100,0 (12739)	100,0 (6037)	100,0 (6702)

Niveau de significativité des associations : \*\*\* :  $p \le 0.01$  ; \*\* :  $p \le 0.05$  ; \* :  $p \le 0.10$  *Source* : calculs effectués à partir de la base de données de l'EDS-MICS 2014/2015

La répartition des femmes selon le type d'union montre qu'environ 4 femmes sur 10 sont en union polygame et les écarts d'âge entre conjoints sont importants pour beaucoup d'entre elles : elles sont nettement moins âgées que leurs conjoints (5-9 ans ou 10 ans ou plus) dans 79% des cas dans l'ensemble et dans 87,8 % dans les groupes très inégalitaires contre 71,2 % dans ceux moins inégalitaires. Les femmes ayant contracté plus d'une union sont deux fois plus représentées dans ces derniers (13,1 %) que dans les premiers (7,8 %).

Tableau 1 : Suite et fin

Caractéristiques	Ensemble	Groupe très inégalitaire	Groupe moins inégalitaire
Sexe du Chef de ménage***			

Homme	88,1 (11475)	82,9 (5088)	92,7 (6387)
Femme	11,9 (1551)	17,1 (1049)	7,3 (502)
Ensemble	100,0 (13026)	100,0 (6137)	100,0 (6889)
Relation avec le chef de ménag	e***		
Conjoint (e)	82,7 (10776)	76,4 (4688)	88,4 (6088)
Autre	17,3 (2250)	23,6 (1449)	11,6 (801)
Ensemble	100,0 (13026)	100,0 (6137)	100,0 (6889)
Taille du ménage***			
Moins de 6 personnes	35,9 (4674)	37,7 (2314)	34,3 (2360)
6 à 9 personnes	42,5 (5531)	45,5 (2790)	39,8 (2741)
10 personnes ou +	21,7 (2821)	16,8 (1033)	26,0 (1788)
Ensemble	100,0 (13026)	100,0 (6137)	100,0 (6889)
Niveau de vie du ménage***			
Très pauvre	18,8 (2445)	14,6 (898)	22,5 (1547)
Pauvre	21,1 (2747)	17,4 (1069)	24,4 (1678)
Moyen	20,7 (2696)	21,7 (1334)	19,8 (1362)
Riche	21,6 (2809)	25,4 (1558)	18,2 (1251)
Très riche	17,9 (2327)	20,8 (1277)	15,2 (1050)
Ensemble	100,0 (13024)	100,0 (6136)	100,0 (6888)
Type d'union***			
Monogamie	61,5 (7994)	62,3 (3816)	60,8 (4178)
Polygamie	38,5 (5006)	37,7 (2310)	39,2 (2696)
Ensemble	100,0 (13000)	100,0 (6126)	100,0 (6874)
Nombre d'unions contractées*	**		
Une union	89,4 (11501)	92,2 (5597)	86,9 (5904)
2 unions ou plus	10,6 (1365)	7,8 (474)	13,1 (891)
Ensemble	100,0 (12866)	100,0 (6071)	100,0 (6795)
Degré d'exposition aux Medias	***		
Faible	72,4 (9282)	78,8 (4771)	66,8 (4511)
Moyen	25,4 (3253)	19,7 (1196)	30,4 (2057)
Élevé	2,2 (278)	1,5 (90)	2,8 (188)
Ensemble	100,0 (12813)	100,0 (6058)	100,0 (6755)

Niveau de significativité : \*\*\* :  $p \le 0.01$  ; \*\* :  $p \le 0.05$  ; \* :  $p \le 0.10$ 

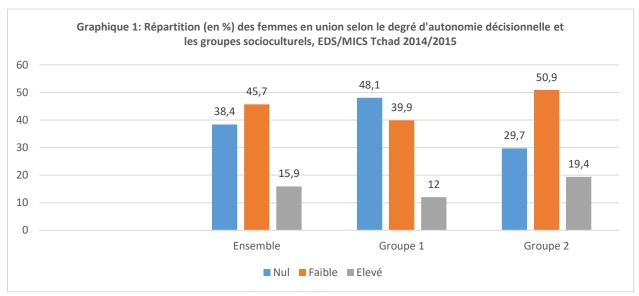
Source : calculs effectués à partir de la base de données de l'EDS-MICS 2014/2015

## 4.2. Autonomie décisionnelle de la femme

Le graphique 1 présente la répartition des femmes de 15-49 ans en union selon le degré d'autonomie décisionnelle et les groupes socioculturels.

Dans l'ensemble, 38,4% des femmes ont une autonomie décisionnelle nulle, 45,7% une faible autonomie et 15,9% une autonomie élevée. Le degré d'autonomie décisionnelle de la femme varie significativement selon les groupes socioculturels puisque les individus de la première catégorie sont proportionnellement plus nombreux dans ceux très inégalitaires (48,1% versus 29,7%). En revanche, on observe le contraire dans le cas des deux autres catégories (respectivement 39,9% et 12,0% versus 50,9% et 19,4%).





Notes : groupe 1 : groupe très inégalitaire ; groupe 2 : groupe moins inégalitaire.

Les résultats issus des entretiens qualitatifs réalisés dans les communautés urbaines et rurales visitées au Tchad corroborent ceux des données quantitatives. À en croire les femmes ayant participé aux entretiens qualitatifs, dans les couples, les femmes ne peuvent pas décider seules et ce, même, lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent issu de leurs activités économiques. Selon elles, une prise des décisions exclusive par la femme est un signe de manque d'amour dans le couple. Toutefois, quelques divergences d'opinions ont été observées entre les citadins et les ruraux, les instruits et les non-instruits, les premiers tendant à privilégier les couples, et les seconds soulignant la suprématie de l'homme. Pour ces derniers, la femme doit une entière soumission à son conjoint et qu'avant de sortir de la maison, elle doit demander l'autorisation de ce dernier. L'homme dispose de ce privilège parce qu'on pense qu'il est le chef, le pivot de la famille, celui qui assume le plus des responsabilités. Et cette différence entre l'homme et la femme commence dès l'enfance : « Quand je ne serai pas là, c'est le garçon qui va me remplacer; c'est lui qui va commander ... la fille ... un jour quelqu'un va venir l'épouser ... » (Homme marié, 43 ans, 3 enfants, groupe socioculturel très inégalitaire); « C'est le garçon qui sera demain responsable de sa femme, de son foyer, de sa famille ... alors que la fille va se marier un jour et elle ne sera pas responsable de son foyer... l'attends beaucoup de garçons ; d'ailleurs l'éducation des filles est moins rigoureuse par rapport à l'éducation des garçons parce que ces derniers auront beaucoup de responsabilités » (Homme marié, 37 ans, 5 enfants, groupe socioculturel très inégalitaire). Dans le cas spécifique de la procréation, l'exclusivité conférée à l'homme dans la prise des décisions est liée à la problématique du pouvoir au sein du couple dans les sociétés tchadiennes qui sont toutes patrilinéaires et patriarcales.

Ce schéma traditionnel est de plus en plus remis en question chez les individus citadins et/ou instruits, où le modèle de prise conjointe des décisions émerge : « Pour qu'une décision soit prise dans un couple, il faut une discussion, un dialogue entre les deux partenaires dans le respect pour aboutir à un compromis » (Femme mariée, 25 ans, secondaire 2<sup>nd</sup> cycle, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire) ; « La femme doit discuter avec son mari avant de prendre une décision, c'est ça le respect mutuel » (Femme

mariée, 30 ans, niveau universitaire, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire).

De l'avis de la plupart des adultes (hommes et femmes) ayant participé aux entretiens qualitatifs, pour conserver son pouvoir de décision et son autorité au sein du couple, l'homme doit se charger des dépenses importantes du ménage et pour cela il doit suffisamment travailler. Il doit aussi limiter les activités génératrices de revenus de la femme puisque « ...lorsque celle-ci a ses propres moyens, elle a tendance à ne pas l'écouter, à ne pas le respecter et à faire ce qu'elle veut... » (Homme marié, secondaire 2<sup>nd</sup> cycle, 38 ans, 6 enfants, groupe socioculturel très inégalitaire) ; « ...quand la femme est économiquement indépendante c'est bien, ça doit être une force pour son foyer, mais nous les femmes nous ne sommes pas bien car dès que nous trouvons un peu d'argent, dès que nous avons nos propres moyens, nous ne voulons plus être soumises ou être commandées .... Beaucoup de femmes économiquement indépendantes sont divorcées » (Femme mariée, secondaire 2<sup>nd</sup> cycle, 25 ans, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire).

# 4.3. Déterminants de l'autonomie décisionnelle de la femme

Dans cette section sont présentées les variables qui, toutes choses égales par ailleurs, sont associées à l'autonomie décisionnelle de la femme et les caractéristiques des groupes cibles, c'est-à-dire ceux les moins concernés par ce phénomène. Ce travail a été fait en distinguant les groupes moins inégalitaires de ceux très inégalitaires. Pour éviter le problème de multicollinéarité, dû à l'association significative observée entre le niveau d'instruction de la femme et celui de son conjoint, les deux variables ont été remplacées par le niveau d'instruction du couple.

## 4.3.1. Groupes socioculturels moins inégalitaires

## 4.3.1.1. Grande autonomie décisionnelle versus absence d'autonomie

Dans les groupes socioculturels susmentionnés, les déterminants du fait qu'une femme tchadienne en union ait une grande autonomie décisionnelle plutôt qu'elle n'ait aucune autonomie décisionnelle sont le niveau d'instruction du couple, l'activité économique de la femme, celle du conjoint, l'écart d'âge entre conjoints, l'âge de la femme, l'ethnie, le sexe du chef de ménage, la relation de parenté avec le chef de ménage, le niveau de vie du ménage, le nombre d'unions contractées, le degré d'exposition aux médias et le milieu de résidence (Tableau 2). Ici l'activité économique de la femme, l'ethnie et le niveau d'instruction du couple se retrouvent, dans l'ordre, aux trois premiers rangs dans la hiérarchie des déterminants. Cependant, les deux premières expliquent à eux seuls 65,2% de la variation totale de l'autonomie décisionnelle de la femme tchadienne en union (Tableau 3).

Les femmes de niveau secondaire ou supérieur d'instruction, dont les conjoints sont de même niveau d'instruction, se démarquent de toutes les autres par leur forte chance d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle (OR=1,62) et on constate aussi ici que les femmes sans niveau d'instruction comme leurs conjoints sont les moins concernées par ce phénomène (OR=0,72). La variation observée selon les modalités de l'activité économique des femmes est aussi importante : les femmes inactives (OR=0,20) et celles qui travaillent dans le secteur agricole (OR=0,36) ont moins de chance que celles qui



travaillent dans d'autres secteurs d'avoir une grande autonomie décisionnelle. Toutefois, on constate que le problème se pose plus chez les premières que chez les deuxièmes (OR=0,20/0,36). Dans le cas de l'activité économique du conjoint, ce sont seulement les femmes dont les conjoints travaillent dans les secteurs non agricoles et ne sont ni cadres/employés ni commerçants qui sont davantage concernées par le phénomène en question (OR=1,52).

Concernant l'écart- d'âge entre conjoints, les résultats obtenus révèlent que les femmes beaucoup moins âgées que leurs conjoints (écart d'âge d'au moins 10 ans) ont la plus faible chance d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle (OR=0,74). De même, les analyses complémentaires effectuées révèlent que les adolescentes sont moins concernées que d'autres femmes par ce phénomène (OR=0,61).

Tableau 2 : Odds Ratios (OR) d'autonomie décisionnelle de la femme tchadienne en union dans les groupes socioculturels moins inégalitaires avec comme modalité de référence l'absence d'autonomie décisionnelle, EDS/MICS Tchad 2014/2015.

Variables + modalités	Faible vs absence d'autonomie			Grande vs absence d'autonomie		
	Effets bruts	Effets net	Effets bruts	Effets net		
Niveau d'instruction du couple						
Les deux sans niveau	0.88ns	0.67***	1.03ns	0.72**		
Les deux de niveau primaire	1.23ns	1.45***	0.88ns	1.14ns		
Les deux de niveau secondaire ou +	1.20ns	1.30*	1.39*	1.62***		
L'homme est plus instruit	(r)	(r)	(r)	(r)		
La femme est plus instruite	1.08ns	1.19ns	1.03ns	1.28ns		
Activité économique de la femme						
Inactive	0.56***	0.46***	0.24***	0.20***		
Agricole	0.78*	0.68***	0.45***	0.36***		
Autres	(r)	(r)	(r)	(r)		
Activité économique du conjoint						
Cadre/Employé	0.91ns	1.13ns	0.84ns	1.21ns		
Commerçant	1.06ns	1.00ns	0.83ns	0.75ns		
Agricole	(r)	(r)	(r)	(r)		
Autres	0.82ns	0.94ns	1.12ns	1.52***		
Écart entre l'âge de l'homme et celui de la femme						
0-4 ans	1.02ns	1.20*	0.97ns	1.05ns		
5-9 ans	(r)	(r)	(r)	(r)		
10 ans ou plus	1.00ns	0.87*	0.90ns	0.74**		
Femme plus âgée	0.95ns	1.38ns	0.71ns	1.28ns		
Même âge	1.80*	2.12**	1.19ns	1.25ns		
Ethnie	1.00		1.1/10	1.2010		
Sara	(r)	(r)	(r)	(r)		
Moundang	0.43***	0.48***	0.61*	0.56**		
Massa / Mousseye / Mousgoume	0.52***	0.44***	0.24***	0.17***		
Toupouri / Kéra	0.29***	0.23***	0.43***	0.30***		
Baguirmi / Barma	0.54**	0.37***	0.43*** 0.53ns	0.31***		
Peulh / Foulbé / Bodoré	0.45***	0.26***	0.23***	0.10***		
		0.68*		0.10***		
Gabri / Kabalaye / Nangtchéré / Soumray	0.71ns		0.48ns			
Marba / Lélé / Mesmé	0.75ns	0.65**	0.63ns	0.48**		
Karo / Zimé / Pévé	0.86ns	0.80ns	0.74ns	0.63ns		
Autres ethnies tchadiennes	0.55***	0.45***	0.50**	0.38***		
Autres nationalités	0.46**	0.39**	0.62ns	0.59ns		
Sexe du chef de ménage						
Homme	(r)	(r)	(r)	(r)		
Femme	1.38ns	1.13ns	1.88**	3.93***		
Relation avec le chef de ménage						
Conjointe	(r)	(r)	(r)	(r)		
Autre	0.81ns	0.98ns	1.61*	2.70***		
Taille du ménage						
Moins de 6 personnes	0.88ns	0.88ns	1.01ns	0.92ns		
6 à 9 personnes	(r)	(r)	(r)	(r)		
10 personnes ou +	1.09ns	0.95ns	0.90ns	0.84ns		
Niveau de vie du ménage						
Très pauvre	0.82ns	0.90ns	0.92ns	1.12ns		
Pauvre	(r)	(r)	(r)	(r)		
Moyen	0.88ns	0.86ns	0.98ns	0.91ns		
Riche	0.87ns	0.84ns	0.81ns	0.79ns		
Très riche	0.83ns	0.91ns	0.57*	1.33*		
Type d'union						
Monogamie	(r)	(r)	(r)	(r)		
Polygamie	0.77**	0.82**	1.00ns	0.96ns		
Nombre d'unions contractées	****		-10.0-10	*** ****		
Une union	(r)	(r)	(r)	(r)		
2 unions ou +	0.91ns	0.96ns	1.01ns	1.24*		
Degré d'exposition aux medias	0.7116	0.7016	1.0110	1,21		
Degre d'exposition aux medias						

Faible	1.73***	1.70***	1.23ns	1.39***	
Élevé	2.44***	1.72**	1.80**	2.62***	
Milieu de residence					
Grande ville	0.72ns	0.90ns	1.88*	1.69***	
Petites villes	0.85ns	1.03ns	1.29ns	1.45ns	
Rural	(r)	(r)	(r)	(r)	

Niveau de significativité : \*\*\* :  $p \le 0.01$  ; \*\* :  $p \le 0.05$  ; \* :  $p \le 0.10$  ; ns : non significatif. **Source** : Analyse multivariée explicative des données de l'EDS-MICS réalisée au Tchad en2014/2015

Tableau 3 : Contribution (%) des variables à l'explication de la variation de l'autonomie décisionnelle de la femme tchadienne en union dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, EDS/MICS Tchad 2014/2015.

Variables explicatives	$\chi 2_{ m f}$	$\chi 2_{ ext{f-i}}$	C <sub>i</sub> /∑C <sub>i</sub> (en %)	Rang
Niveau d'instruction du couple	903.12	842.56	11.1	3
Activité économique de la femme	903.12	716.13	34.3	1
Activité économique du conjoint	903.12	877.62	4.7	4
Écart d'âge entre conjoints	903.12	893.63	1.7	8
Ethnie	903.12	735.14	30.9	2
Sexe du chef de ménage	903.12	898.33	0.9	10
Relation avec le chef de ménage	903.12	893.62	1.7	8
Taille du ménage	903.12	896.54	1.2	9
Niveau de vie du ménage	903.12	888.11	2.8	5
Type d'union	903.12	889.79	2.4	6
Nombre d'unions contractées	903.12	902.34	0.1	11
Degré d'exposition aux medias	903.12	903.09	0.0	12
Milieu de residence	903.12	891.62	2.1	7

Source : Analyse multivariée explicative des données de l'EDS-MICS réalisée au Tchad 2014/2015

Dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, la variation ethnique du phénomène est très significative. Les femmes Sara et apparentés y ont plus de chance que celles Peulh (OR=0,10) et Massa et apparentés (OR=0,17) d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle, celles d'autres groupes ethniques se retrouvent entre les deux extrêmes, mais on constate que les Toupouri/Kera (OR=0,30) et Baguirmi/Barma (OR=0,31) se retrouvent à un niveau inférieur à celui occupé par les Moundang (OR=0,56), Marba et apparentés (OR=0,48) et Gabri et apparentés (OR=0,44).

De même, dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, avoir contracté au moins deux unions (OR=1,24), une exposition petite (OR=1,39) ou élevée (OR=2,62) aux médias et la résidence dans les grandes villes (OR=1,69) sont positivement associés au phénomène en question. Enfin, ici, dans le cas du niveau de vie du ménage, on constate que ce sont seulement les femmes vivant dans les ménages très riches qui ont plus de chance que celles vivant dans les ménages pauvres d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle (OR=1,33).

#### 4.3.1.2. Faible autonomie décisionnelle versus absence d'autonomie

Dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, les déterminants du fait de n'avoir qu'une petite autonomie décisionnelle sont identiques à ceux mis en évidence ci-haut sauf qu'ici l'activité économique du conjoint, le niveau de vie du ménage et le milieu de résidence n'y font pas partie. Ici aussi, les variations des OR sont, dans une certaine mesure, identiques à celles mises en exergue ci-haut, à l'exception de celles relatives à l'écart d'âge entre conjoints, où en plus de l'association négative observée



entre un écart d'âge entre conjoints d'au moins 10 ans et le fait de n'avoir qu'une petite autonomie décisionnelle (OR=0,87), on constate que l'association avec le phénomène en question est plutôt positive dans les cas où l'écart d'âge entre conjoints est nul (OR=2,12) ou ne dépasse pas 5 ans (OR=1,20).

# 4.3.2. Groupes socioculturels très inégalitaires

## 4.3.2.1. Grande autonomie décisionnelle versus absence d'autonomie

Dans les groupes socioculturels susmentionnés, les variables qui influencent le fait qu'une femme tchadienne en union ait une grande autonomie décisionnelle plutôt qu'elle n'ait pas d'autonomie décisionnelle sont identiques à celles mises en exergue dans les précédents groupes socioculturels (Tableau 4). L'activité économique de la femme et l'ethnie sont aussi ici aux deux premiers rangs dans la hiérarchie des déterminants et expliquent 64,5 % de la variation du phénomène en question, mais contrairement à ce qui a été observé dans ces derniers groupes socioculturels, ici c'est l'activité économique du conjoint qui se retrouve au troisième rang (Tableau 5).

Dans la plupart des cas, les variations des OR sont identiques à celles mises en évidence dans les précédents groupes socioculturels. En effet, ce n'est que dans les cas du niveau d'instruction du couple, de l'activité économique du conjoint et de l'écart d'âge entre conjoints qu'on observe quelques différences des variations des OR entre les deux groupes socioculturels.

S'agissant de la première variable, en plus de l'association positive observée entre le fait que les deux conjoints soient de niveau secondaire ou supérieur d'instruction et le phénomène en question (OR=3,58), on constate que, dans les groupes socioculturels très inégalitaires, le fait que la femme soit plus instruite que son conjoint est associé de la même façon à ce phénomène (OR=1,78).

Dans les mêmes groupes socioculturels, les femmes dont les conjoints sont cadres/employés (OR=1,89) ou commerçants (OR=1,84) ont plus de chance que celles dont les conjoints sont agriculteurs d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle. Concernant l'écart d'âge entre conjoints, contrairement à ce qu'on a observé dans les précédents groupes socioculturels, comparativement aux femmes beaucoup moins âgées que leurs conjoints, celles dont l'âge s'écarte de celui de leurs conjoints de moins de 5 ans (OR=0,64) ou de 5-9 ans (OR=0,76) ont moins de chance d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que de n'avoir pas d'autonomie décisionnelle.

Tableau 4 : Odds ratios (OR) d'autonomie décisionnelle de la femme tchadienne en union dans les groupes socioculturels très inégalitaires avec comme modalité de référence l'absence d'autonomie décisionnelle, EDS/MICS Tchad 2014/2015.

Variables et modalités	Faible vs absence of	Faible vs absence d'autonomie		ce d'autonomie	
	Effets bruts	Effets net	Effets bruts	Effets net	
Niveau d'instruction du couple					
Les deux sans niveau	(r)	(r)	(r)	(r)	
Les deux de niveau primaire	1.90**	2.36***	1.27ns	1.36ns	
Les deux de niveau secondaire ou +	1.90**	2.03***	2.07**	3.58***	
L'homme est plus instruit	1.41**	1.47***	1.12ns	1.25ns	
la femme est plus instruite	1.36ns	1.57**	1.31ns	1.78***	
Activité économique de la femme					
Inactive	(r)	(r)	(r)	(r)	
Agricole	1.42**	1.39**	2.15***	1.99***	
Autres	2.46***	2.55***	3.32***	3.58***	
Activité économique du conjoint					
Cadre/Employé	1.25ns	1.40**	1.38ns	1.89***	
Commerçant	1.28**	1.26**	1.61***	1.84***	

Agricole	(r)	(r)	(r)	(r)
Autres	1.09ns	1.23**	1.94***	2.49***
Écart entre l'âge de l'homme et celui de la femme				
0-4 ans	0.77**	0.79*	0.75ns	0.64**
5-9 ans	0.94ns	0.96ns	0.80*	0.76***
10 ans ou plus	(r)	(r)	(r)	(r)
Femme plus âgée	0.60ns	0.57ns	1.30ns	1.04ns
Même âge	0.84ns*	0.92ns	0.35ns	0.48ns
Ethnie				
Gorane	(r)	(r)	(r)	(r)
Arab	0.76ns	0.83ns	0.81ns	0.97ns
Kanembou / Bornou / Boudouma	0.78ns	0.79ns	0.64ns	0.67ns
Boulala / Médégo / Kouka	0.82ns	0.89ns	1.00ns	1.28ns
Ouadaï / Maba / Massalit / Mimi	0.98ns	0.96ns	1.65**	2.21***
Zaghawa / Bideyat / Kobé	0.53**	0.50***	1.88**	1.64*
Dadajo / Kibet / Mouro	1.28ns	1.48*	1.63ns	2.36**
Bidio / Migami / Kenga / Dangléat	1.00ns	1.29ns	0.80ns	1.32ns
Tama / Assongori / Mararit	1.35ns	1.32ns	1.74ns	2.24**
Mesmedjé / Massalat / Kadjaksé	0.55ns	0.51ns	0.58**	0.62ns
Autres ethnies d'origine étrangère	1.08ns	1.42ns	1.24ns	2.22**
Sexe du chef de ménage				
Homme	(r)	(r)	(r)	(r)
Femme	1.08ns	1.37***	1.52*	3.98***
Relation avec le chef de ménage				
Conjointe	(r)	(r)	(r)	(r)
Autre	1.24ns	1.31***	2.47***	3.56***
Taille du ménage				
Moins de 6 personnes	0.92ns	0.90ns	1.20ns	1.15ns
6 à 9 personnes	(r)	(r)	(r)	(r)
10 personnes ou +	1.00ns	1.00ns	1.07ns	1.14ns
Niveau de vie du ménage				
Très pauvre	0.84ns	0.89ns	0.89ns	1.42*
Pauvre	0.71***	0.77**	1.12ns	1.56**
Moyen	0.83ns	0.87ns	1.09ns	1.33**
Riche	(r)	(r)	(r)	(r)
Très riche	0.92ns	1.03ns	1.43ns	2.23***
Type d'union				
Monogamie	(r)	(r)	(r)	(r)
Polygamie	0.85**	0.95ns	0.89ns	1.17ns
Nombre d'unions contractées				
Une union	(r)	(r)	(r)	(r)
2 unions ou +	1.13ns	1.25**	1.06ns	1.59***
Degré d'exposition aux medias				
Zéro	(r)	(r)	(r)	(r)
Faible	1.11ns	1.25*	1.04ns	1.36*
Élevé	0.97ns	1.71*	0.81ns	3.39***
	0.9/ns	1./1"	0.81ns	3.39****
Milieu de residence	0.01	4.001	4.00	0.5000
Grande ville	0.86ns	1.30*	1.38ns	2.52***
Petites villes	0.80ns	1.00ns	0.79ns	1.09ns
Rural	(r)	(r)	(r)	(r)

Niveau de significativité : \*\*\* :  $p \le 0.01$  ; \*\* :  $p \le 0.05$  ; \* :  $p \le 0.10$  ; ns : non significatif **Source** : Analyse multivariée explicative des données de l'EDS-MICS réalisée au Tchad en2014/2015

Tableau 5 : Contribution (%) des variables à l'explication de la variation de l'autonomie décisionnelle de la femme tchadienne en union dans les groupes socioculturels très inégalitaires, EDS/MICS Tchad 2014/2015.

0	, ,		,		
Variables explicatives	$\chi 2_{\mathrm{f}}$	$\chi 2_{ ext{f-i}}$	C <sub>i</sub> /∑C <sub>i</sub> (en %)	Rang	
Niveau d'instruction du couple	926.57	905.38	3.3	5	
Activité économique de la femme	926.57	717.78	32.9	1	
Activité économique du conjoint	926.57	878.19	7.6	3	
Écart d'âge entre conjoints	926.57	906.20	3.2	6	
Ethnie	926.57	726.35	31.6	2	
Sexe du chef de ménage	926.57	924.90	0.3	12	
Relation avec le chef de ménage	926.57	888.27	6.0	4	
Taille du ménage	926.57	919.21	1.2	9	
Niveau de vie du ménage	926.57	907.81	3.0	7	
Type d'union	926.57	909.85	2.6	8	
Nombre d'unions contractées	926.57	922.42	0.7	11	
Degré d'exposition aux medias	926.57	920.01	1.0	10	
Milieu de résidence	926.57	918.76	1.2	9	

Source : Analyse multivariée explicative des données de l'EDS-MICS réalisée au Tchad en2014/2015

Dans les mêmes groupes socioculturels, une variation ethnique du phénomène est observée. Les femmes Dadajo et apparentés (OR=2,36), Tama et apparentés (2,24),



Ouaddaï et apparentés (OR=2,21) et Zaghawa et apparentés (1,64) ont plus de chance que celles Gorane d'avoir une grande autonomie décisionnelle plutôt que ne pas avoir d'autonomie décisionnelle. Les femmes Arabes, Kanembou et apparentés, Boulala et apparentés, Bidio et apparentés et Mesmedjé et apparentés ressemblent à celles du groupe de référence. En revanche, celles d'autres groupes d'origine étrangère sont aussi davantage concernées par le phénomène en question (OR=2,22).

#### 4.3.2.2. Faible autonomie décisionnelle versus absence d'autonomie

Les déterminants du fait qu'une femme tchadienne ait une petite autonomie décisionnelle plutôt qu'elle n'ait pas d'autonomie décisionnelle sont le niveau d'instruction du couple, l'activité économique de la femme, celle du conjoint, l'écart d'âge entre conjoints, l'âge de la femme, l'ethnie, le sexe du chef de ménage, la relation de parenté avec le chef de ménage, le nombre d'unions contractées, le degré d'exposition aux médias, le niveau de vie du ménage et le milieu de résidence. Les variations observées au niveau des OR sont identiques dans la plupart des cas à celles susprésentées. En effet, c'est seulement dans le cas de l'écart d'âge entre conjoints et du niveau de vie du ménage qu'on observe des différences. Dans les groupes socioculturels très inégalitaires, les femmes dont l'âge s'écarte de celui de leurs conjoints de moins de 5 ans ont moins de chance que celles dont l'écart d'âge entre conjoints est d'au moins 10 ans d'avoir une petite autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle (OR=0,79). Dans les mêmes groupes socioculturels, les femmes vivant dans les ménages pauvres ont moins de chance que celles vivant dans les ménages riches d'avoir une petite autonomie décisionnelle plutôt que de ne pas avoir d'autonomie décisionnelle (OR=0,77). Enfin, dans ces groupes, les femmes Dadajo (OR=1,48) se démarquent de celles Gorane par leur chance élevée d'avoir une petite autonomie décisionnelle contrairement à celles Zaghawa et apparentés (OR=0,50).

Les résultats issus des entretiens qualitatifs confortent ceux issus des données quantitatives. Les hommes et femmes avec lesquels nous nous sommes entretenus considèrent l'instruction comme l'un des facteurs donnant du pouvoir aux femmes. Leurs propos illustrent aussi bien l'importance de l'autonomie financière de la femme dans l'amélioration de son statut et de ses rapports avec son conjoint. En effet, ils révèlent que l'activité économique améliore les rapports de genre au sein du couple : elle contribue davantage à une bonne gestion du ménage et à la prise des décisions au sein du ménage.

# Les propos suivants de certains d'entre eux en témoignent :

« Les femmes, avant ne fréquentaient pas aussi longtemps que les hommes, on les envoyait seulement en mariage mais aujourd'hui c'est tout à fait le contraire car les femmes ont les mêmes diplômes que les hommes et font les mêmes travaux qu'eux. Dans cette situation, il y'a égalité entre eux » (Femme mariée, niveau primaire, 35 ans, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire)

« Dans notre ethnie là, jadis, ce sont les travaux champêtres qui donnaient de la valeur aux femmes .... Maintenant nous sommes au temps moderne, nous sommes au 21<sup>e</sup> siècle, les choses ont changé ... Une fille doit maintenant absolument aller à l'école, sinon il y aura palabre dans la famille...Parce que grâce à l'école elle va devenir quelqu'un et avoir un bon travail et des moyens financiers qui lui permettront d'avoir de la valeur, d'être considérée, d'être

respectée... » (Homme marié, niveau supérieur, 42 ans, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire)

« La femme n'est pas faite seulement pour le foyer ; ce dernier si je peux le dire est une deuxième tâche ; la femme doit d'abord avoir une activité économique à laquelle elle doit consacrer son temps quotidien et c'est après le travail qu'elle peut s'occuper du foyer (...) » (Homme marié, niveau secondaire 1<sup>er</sup> cycle, 47 ans, 7 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire) « Une femme doit être occupée afin d'être indépendante économiquement et participer sans complexe à la vie de la famille » (Homme marié, niveau supérieur, 35 ans, 3 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire)

« Une femme pour qu'elle ait de la considération dans la famille, elle doit elle-même se donner de la valeur en faisant du commerce ou d'autres activités pour se prendre en charge... Une femme qui se bat comme ça, même son marie va la respecter » (Femme mariée, niveau supérieur, 42 ans, 4 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire)

Concernant l'écart d'âge entre conjoints, les couples dans lesquels les hommes sont beaucoup plus âgés que leurs femmes sont négativement perçus. Ce type de couples n'est pas notamment favorable à l'entente entre les deux conjoints puisque les rapports de force sont très inégalitaires : « Il ne faut pas que l'homme soit beaucoup plus âgé que sa femme …lorsque l'homme est trop âgé, il est perçu par la femme comme son papa… dans les couples, l'homme et la femme doivent être proche en âge, sinon, il n'y aura pas compréhension entre eux, il y aura domination. » (Femme mariée, niveau supérieur, 30 ans, 2 enfants, groupe socioculturel moins inégalitaire).

Les discours de nos informateurs mettent aussi en exergue les diversités ethniques dans le domaine du statut des femmes. Par exemple, dans les groupes socioculturels très inégalitaires, une différence est observée entre les propos des hommes Ouaddaï et ceux des Arabes. Chez les premiers, ce qui donne de la valeur à une femme c'est son éducation et chez elles il est bon qu'une femme soit économiquement indépendante : « Ce qui donne la valeur à une femme chez nous c'est l'éducation, une femme bien éduquée va se marier ; si elle a besoin de faire quelque chose, elle va en discuter avec son mari et généralement ce dernier ne refuse pas » (Homme marié Ouaddaï, sans instruction, 30 ans, 3 enfants); « C'est une bonne chose qu'une femme soit économiquement indépendante... Mais tout dépend de sa morale ; si celle-ci est bonne, elle sera en bonne relation avec son mari ; si elle donne plus d'importance aux moyens qu'elle a, elle ne sera pas en bonne relation dans son couple » (Homme marié Ouaddaï, sans instruction, 45 ans, 5 enfants). Chez les deuxièmes, on accorde une faible importance à l'activité économique d'une femme : « Chez nous, généralement, si l'homme a les moyens, une femme ne doit pas travailler, elle doit rester au foyer » (Homme marié Arabe, sans instruction, 42 ans, 11 enfants). Dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, les propos des femmes Gabri confortent l'idée qu'elles ont un statut plus faible que celui des femmes Sara : « Les femmes économiquement indépendantes sont mal vues, elles ne sont pas respectées par leurs maris » (Femme mariée Gabri, sans instruction, 49 ans, 11 enfants); « Ces femmes-là, chez nous, elles sont peu nombreuses puisque les hommes ne les aiment pas...lorsqu'elles deviennent économiquement fortes dans le mariage, elles se séparent de leurs conjoints et choisissent vivre seules » (Femme mariée, Gabri, sans instruction, 35ans, 5 enfants).



#### 5. Discussion

Les données de l'EDS de 2014/2015 du Tchad ont été utilisées pour y examiner les niveaux, différentiels et déterminants de l'autonomie décisionnelle de la femme en union au sein de son ménage. Les résultats descriptifs révèlent que la plupart des femmes y ont une autonomie décisionnelle nulle ou faible. Seulement 16% ont une grande autonomie décisionnelle au Tchad, les groupes socioculturels très inégalitaires étant toutefois moins concernés par ce phénomène que ceux qui en sont moins inégalitaires.

Les résultats des analyses multivariées montrent que ce sont l'activité économique et l'ethnie qui expliquent à eux seuls plus de 65% de la variation de l'autonomie décisionnelle de la femme au Tchad, auxquels s'ajoutent, dans une certaine mesure, l'activité économique du conjoint et le niveau d'instruction du couple.

Les résultats relatifs à l'activité économique de la femme vont dans le sens de ceux de Heaton et al. (2005) et d'Acharya et al. (2010). Le fait que la chance d'avoir une autonomie décisionnelle grande ou petite s'est avérée plus élevée chez les femmes ayant un emploi que chez celles sans emploi signifie que lorsque les femmes contribuent aux revenus du ménage leur capacité de négociation et leur pouvoir de prise de décision accroissent.

L'urbanisation et l'éducation étant favorables à l'émergence de nouveaux comportements en matière des rapports de genre, on a aussi observé que la chance qu'une femme ait une autonomie décisionnelle grande ou petite est plus élevée dans les couples où les deux conjoints sont de niveau secondaire ou supérieur d'instruction, de niveau primaire d'instruction ou un des conjoints est plus instruit que l'autre que lorsqu'ils sont tous sans niveau d'instruction. Ces résultats confortent ceux d'Acharya et al. (2010) et d'Olubusola et al. (2020).

L'instruction des femmes et leur participation aux activités économiques pourraient donc leur permettre d'améliorer leur statut au sein de la famille et de la communauté. Mais des barrières socioculturelles à l'amélioration des statuts des femmes sont importantes au Tchad. Par exemple, selon les résultats obtenus, dans les groupes socioculturels moins inégalitaires, il serait plus facile d'autonomiser les femmes chez les Sara que chez les Massa et Peulh. Dans ceux qui en sont très inégalitaires, il serait plus facile d'y arriver chez les Dadajo et apparentés, Tama et apparentés et Zaghawa et apparentés que chez les Gorane. Nous pouvons expliquer les différences observées entre groupes ethniques quant à l'autonomie décisionnelle de la femme par celles d'organisation sociale entre groupes ethniques, qui déterminent en partie celles de pouvoir de décision de la femme.

Dans le cas de l'activité économique du conjoint, à en croire les résultats obtenus, dans les groupes socioculturels très inégalitaires, ce sont les femmes dont les conjoints sont cadres/employés, commerçants ou exercent d'autres activités non agricoles qui se sont avérés être plus enclines à une grande autonomie décisionnelle. Dans ceux moins inégalitaires, ce sont celles appartenant à la dernière catégorie qui se sont démarquées dans ce sens des autres. Ces résultats sont novateurs puisque dans la plupart des études antérieures cette variable n'a pas été incluse dans le modèle explicatif de l'autonomie décisionnelle de la femme. Ils signifient que l'aisance matérielle des hommes participe à l'indépendance financière de leurs femmes dans la réalisation de quelques-unes des dépenses en rapport avec leur santé, les achats et les

visites familiales. Ils signifient aussi qu'en cas des conditions difficiles l'homme et la femme conjuguent leurs efforts pour subvenir aux besoins du ménage. C'est justement pourquoi non seulement les femmes vivant dans les ménages pauvres mais aussi celles vivant dans les ménages très riches se sont avérées être plus enclines que d'autres à une grande autonomie décisionnelle.

D'autres résultats intéressants sont en rapport avec l'âge et le nombre d'unions contractées et n'ont été mis en évidence que dans les groupes socioculturels moins inégalitaires. Dans ces derniers, dans le cas de la première variable, les résultats obtenus confortent ceux de Sathar et Kazi (2000). Les femmes davantage jeunes que leurs conjoints y ont moins de risque d'avoir une autonomie décisionnelle même faible dans le ménage. Dans le cas de la deuxième variable, les femmes ayant contracté au moins deux unions se sont avérées plus enclines que d'autres d'avoir une grande autonomie décisionnelle. Mais cette relation est plus une association qu'une causalité puisque dans le contexte étudié, au sein des couples, une grande autonomie décisionnelle de la femme peut s'accompagner des conflits et de l'instabilité de l'union.

#### Conclusion et recommandation

Cette étude apporte une grande contribution à la connaissance des facteurs d'amélioration de l'autonomie décisionnelle des femmes au Tchad. Il en est ressorti plusieurs facteurs importants, à savoir la scolarisation des femmes et hommes au-delà du primaire, l'exercice par les femmes des activités non agricoles, l'exercice par leurs conjoints du commerce et des activités dans le secteur moderne de l'économie, l'ethnie et l'existence des normes sociales et de genre défavorables à l'autonomie décisionnelle des femmes. Cependant, l'influence du premier facteur n'a été déterminant que dans les groupes socioculturels moins inégalitaires. Cette différence peut traduire le lien entre l'instruction des femmes et les opportunités d'emploi, notamment dans le secteur formel, qui est plus important à Ndjamena, où l'on retrouve davantage les femmes Sara dans les groupes socioculturels moins inégalitaires que dans d'autres.

Cette étude a des implications sur le plan politique et sur le plan scientifique. En matière des politiques publiques, ses résultats suggèrent qu'en plus d'actions d'amélioration du niveau de scolarisation des filles au-delà du primaire et de participation de leurs mères aux activités génératrices des revenus, dans le milieu étudié, les actions de sensibilisation des hommes et femmes aux enjeux de l'égalité des genres contribueraient à la modification des rapports de genre au sein des ménages dans ce milieu. Au plan scientifique, le recours à l'approche longitudinale d'analyse offre une perspective intéressante pour identifier les déterminants de l'autonomisation des femmes, c'est-à-dire ceux qui améliorent leur pouvoir de prise des décisions.



# Références bibliographiques

- Acharya Dev, Bell Jacqueline, Simkhada Padam, Teijlingen Edwin Roland et Regmi Pramod, 2010. «Women's autonomy in household decision-making: A demographic study in Nepal». Reproductive Health 2010, Jul 15, vol.7, n°15.
- Al Riyami Asya, Afifi Mustafa. et Mabry Ruth, 2004. « Women's autonomy, education and employment in Oman and their influence on contraceptive use». Reproductive Health Matters, 2004, 12(23):144–154.
- Anderson Siwan et Eswaram Mukesh, 2009. «What determines female autonomy? Evidence from Bangladesh ». Journal of Development Economics, Elsevier, vol.90, n°2, pp.179-191.
- Boserup Esther, 1970. Women's role in economic development. Londres, Allen and Unwin.
- Cosio-Zavala Maria Eugenia, (2005), « Genre et procréation. L'exemple de l'Amérique Latine », in Tumultes, n°25, pp.99-113.
- Gage Aanastasia, 1995. « Women's socioeconomic position and contraceptive behavior in Togo ». Studies in Family Planning, vol.26, n°5, pp.264-277.
- Haile Amaha et Enqueselassie Ficre, 2006. «Influence of women's autonomy on couple's contraceptive use in Jimma Town, Ethiopia». Ethiopian Journal of Health Development, Vol. 20 No. 3, pp. 145-151.
- Heaton Tim, Huntsman Tina et Flake Dallan, 2005. « The effects of status on women's autonomy in Bolivia, Peru, and Nicaragua ». Population Research and Policy Review, vol.24, n°3, pp.283-300.
- Hindin Michelle et Adair Linda, 2002. « Who's at risk? Factors associated with intimate partner violence in the Philippines». Social Science & Medicine, 2002, 55(8): 1385–1399.
- Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Ministère de la Santé Publique et ICF International (2014/2015), Enquête Démographique et de Santé et à Indicateur Multiples (EDS-MICS) du Tchad 2014-2015, INSEED, Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International. Rockville, Maryland, U.S.A, 623p.
- Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (2012), Deuxième Recensement General de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Tchad 2009, résultats définitifs globaux, N'Djamena, 155p.
- Jejeebhoy Shireen, 1995. Women's education, autonomy and reproductive behavior: experience from developing countries. Oxford: Clarendon Press 1995.
- Kritz Mary et Makinwa-Adebusoye Paulina, 1999. «Determinants of Women's Decision-Making Authority in Nigeria: The ethnic dimension». Sociological Forum, 14, 3: 399-924.
- Locoh Thérèse. (dir.), 2007. Genre et développement en Afrique : Implication pour le développement. Paris, INED. (Cahiers de l'INED n°160).
- Locoh Thérèse, Labourie-Racapé Annie et Tichit Christine, 1996. Genre et développement : des pistes à suivre, Paris, CEPED, Documents et manuels du CEPED, n°5, 150p.
- Mason Karen Oppenheim et Smith Herbert, 2003. « Women's empowerment and social context: Results from five Asian countries ». Gender and Development Group, Washington, DC: World Bank.
- Olubusola Awe, Yetunde Oladekun et Kemsola Adenegan, 2020. « Determinants of maternal autonomy in Nigeria ». MOJ Women's Health, vol.9, n°3, pp.76-82.

- Sathar Zeba Ayesha et Kazi Shahnaz, 2000. « Women's autonomy in the context of rural Pakistan ». The Pakistan Development Review, vol.39, n°2, pp.89-110.
- Sen Gita et Grown Caren, 1987. Development crises and alternative visions: Third world women's perspectives. New York: Monthly Review Press.
- Tagang Georges (2022). Autonomie de la femme et Fécondité au Tchad. Thèse de doctorat de démographie, Université de Yaoundé 2, Institut de Formation et de Recherche Démographiques, novembre 2022, 309p.
- Vissého Adjiwanou et Legrand Thomas K., 2015. « Effets des normes de genre, de l'éducation et de l'emploi sur l'autonomie décisionnelle des femmes en Afrique subsaharienne ». Cahiers québécois de démographie Vol. 44, n° 1, printemps 2015, p. 89-128.
- Waissala D., 2015. « Caractéristiques des ménages », in Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International 2014-2015. Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) du Tchad 2014-2015, Rockville, Maryland, U.S.A, pp.13-32.
- Wakam Jean, 1994. De la pertinence des théories économistes de fécondité dans le contexte socioculturel camerounais et négro-africain. Les Cahiers de l'IFORD n°8, IFORD, Yaoundé (Cameroun), janvier 1994, 527p.